

BLAGNAC : QUESTIONS D'HISTOIRE

Louis Pueyo, pionnier de l'aviation

Querelle de clocher

Il y a 20 ans... un exploit du spéléo-club de Blagnac

1901 : une grande loi républicaine



Tour de contrôle de l'aéroport de Blagnac vers 1954

ARGRA

QUERELLE DE CLOCHER

Dans un article paru dans le n° 5 de notre revue, Alain le Pestipon avait évoqué l'installation en 1834 du télégraphe Chappe sur le clocher de l'église de Blagnac. Affaire qui fut rondement menée puisque le Maire de Blagnac, J-L Miquel, fut averti des travaux le 13 février 1834 et courant avril de la même année les travaux de démolition de la flèche étaient commencés, malgré la violente opposition du Conseil de Fabrique *. Il fallut la menace brandie par le préfet de la Haute-Garonne de l'envoi d'un bataillon d'infanterie pour que le Conseil de Fabrique laisse à l'Administration du Télégraphe l'accès à l'église.

Une subvention de 2000 Frs pour l'entretien de l'église finit par arranger les choses.

Fin 1853, les techniques ayant évolué, le télégraphe Chappe était abandonné et l'Administration du Télégraphe avertit le Maire de Blagnac (Jean Rocolle) que le libre usage du clocher serait rendu à la commune. Ne voulant pas perdre le moindre temps, Monsieur Rocolle signe le 13 novembre 1853 un contrat avec Monsieur Cayrol, Maître charpentier à Toulouse concernant le rétablissement de la flèche du clocher « dans le même état qu'elle était avant l'établissement du télégraphe ». Les travaux ne devant commencer que lorsque l'administration télégraphique ainsi que l'Administration Supérieure y auront donné leur entière autorisation».

La commune s'engageait à payer la somme de 1160 Frs. Mais il faut présenter le dossier à l'administration et Monsieur le Maire demande à Monsieur Jullian, Agent voyer cantonal, d'établir les plans et devis nécessaires.

Entre temps, l'administration du Télégraphe avait confirmé par écrit son intention de verser 1150 Frs pour le rétablissement de la flèche du clocher, la Commune se chargeant des travaux.

Tout est pour le mieux, mais le Conseil de Fabrique, vexé d'avoir été tenu à l'écart, dans sa délibération du 30 avril 1854, décide d'adresser un courrier à Monsieur Rocolle Maire, courrier se terminant en ces termes « En conséquence, en vertu de son droit absolu d'administration de l'église que l'on ne peut lui contester, la Fabrique demande communication des travaux projetés sur le clocher de son église au sujet du rétablissement de la flèche ... et s'oppose à l'exécution des travaux avant qu'elle n'y eut donné son consentement ».



Buste de Jacques-Jean Esquié par J.J. Labatut

Signé : Jean Bessière – Blaise Marquès – Jean Pressac – J.B. Bosc - Pierre Rouy – Alzieu Curé – Rocolle Maire, absent quoique convoqué.

Le 12 mai 1854, le conseil de Fabrique se réunit à nouveau en session extraordinaire pour entendre la lecture de la réponse du Conseil municipal à la demande écrite que lui a adressée le Curé Alzieu.

« De cette réponse municipale, il résulte que le Conseil de Fabrique

n'aurait point le droit ni de direction, ni de contrôle, ni de surveillance sur les travaux que la commune ou même une autre administration pourrait exécuter sur l'édifice paroissial ». Une semblable théorie paraît au Conseil souverainement inadmissible. Suit dans la délibération une longue liste de lois et décrets allant du 18 Germinal de l'an X au 18 juillet 1837, appuyant leur affirmation. Après avoir délibéré, le Conseil décide :

1. De maintenir sa délibération du 30 avril dernier et s'oppose à l'exécution des travaux.
2. Que la présente délibération soit envoyée à Monsieur le Préfet par l'intermédiaire de Monseigneur l'Archevêque.

Signés : les mêmes que le 30 avril plus Monsieur Rocolle Maire qui a du être un peu gêné. L'obstruction du Conseil de Fabrique se terminera lors de sa délibération du 17 Août 1854 où il est donné lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet jointe au dossier des pièces municipales relatives au projet de travaux à exécuter à la flèche du clocher ; et lecture d'une lettre de Monsieur Caujolle, secrétaire de l'Archevêché, qui au nom de Monseigneur demande une délibération de la Fabrique avec avis favorable sur les dits travaux.

Il est fort dommage que ces deux lettres ne figurent plus dans les dossiers. (NDLR)

Quoiqu'il en soit, après délibération et quelques observations mineures sur la conduite des travaux, le Conseil de Fabrique accepte à l'unanimité des voix moins une seule.

Signé : les mêmes que précédemment moins J.B. Bosc absent.

Le Conseil de Fabrique n'interviendra plus dans la suite des travaux et Monsieur le Maire va pouvoir faire avancer son projet. Le 10 août 1854, Monsieur Jullian, agent voyer cantonal, ayant rendu sa copie, le conseil municipal approuve plans et devis et Monsieur le Maire transmet le dossier au Préfet de la Haute-Garonne pour approbation et au Directeur

de l'administration du Télégraphe pour récupérer les 1150 Frs promis. L'affaire paraît bien marcher mais les choses ne vont tarder à se gâter. Le 11 octobre 1854, Monsieur Jacques-Jean Esquié, architecte qui cumule les fonctions d'architecte départemental et d'architecte diocésain, retourne au Maire de Blagnac le projet de Monsieur Jullian, estimant que ce projet ne pouvait être approuvé et « qu'il y a lieu d'inviter Monsieur le Maire à s'adresser à un architecte ayant fait des études spéciales pour rédiger un nouveau projet ». Et Monsieur Rocolle Maire, sur les conseils de Monsieur J.J. Esquié, décide de confier à Monsieur Auguste Virebent, architecte à Toulouse, le soin d'établir les nouveaux plans et devis. Monsieur Virebent n'était pas un inconnu pour la Fabrique et les édiles blagnacais. Quelques années auparavant, il avait dirigé les travaux de l'ouverture des baies du chœur de l'église paroissiale. Attardons nous un instant sur le personnalité de Monsieur Virebent : Fils de Jean Pascal Virebent qui fut architecte de la ville de Toulouse pendant 49 ans (on lui doit entre autre la place Wilson et la façade sud de la place du Capitole). Auguste Virebent, en plus de son travail d'architecte avait mis au point avec ses deux frères, un procédé de fabrication d'ornements en terre cuite qu'ils fabriquaient dans leur briqueterie de Launaguet. Ces ornements : pilastres, corniches, bas reliefs, chapiteaux, cariatides et atlantes furent largement utilisés par les architectes de l'époque, en placage sur les façades des maisons et donnent un caractère particulier aux immeubles toulousains de la seconde moitié du XIX^e siècle . Cela ne sera pas sans conséquence sur la suite de notre affaire.

Le 9 mai 1855, Monsieur Virebent adresse pour approbation ses plans et son devis, s'élevant à 3280.53 Frs.

Le 10 mai 1855, le conseil municipal « considérant que les ressources de la commune sont hors d'état de lui permettre de se livrer à une dépense aussi considérable et qu'elle ne peut disposer que de la somme de 1150 Frs, qu'elle doit recevoir incessamment de l'administration, l'assemblée charge Monsieur le Maire de renvoyer à Monsieur Virebent,

le projet par lui dressé, en invitant cet architecte de former un nouveau projet ayant le soin de ne comprendre dans ce projet que des ouvrages dont le montant de la dépense ne dépasse pas la somme de 1150 Frs». On retourne son devis à Monsieur Virebent.

Mais les 1150 Frs promis n'étaient pas toujours pas en vue et Monsieur le Maire s'en inquiète auprès de l'administration du Télégraphe qui lui répond le 9 juin 1855 : « Le dossier ayant été égaré, veuillez établir un autre demande ».

Finalement le 30 juillet 1855, Monsieur le Receveur Général des finances avise Monsieur de Maire de Blagnac qu'il tient à sa disposition la somme de 1149.80 F (les 20 centimes disparus devant être des frais de dossiers ? NDRL).

Monsieur Virebent ayant revu sa copie, il adresse au Maire de Blagnac un nouveau devis, 1257.45 Frs pour le clocher et 1679.78 Frs pour la galerie.

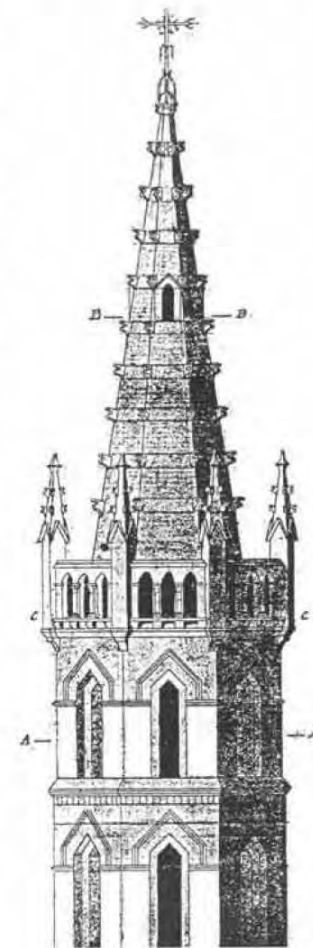
Le conseil municipal dans sa séance du 22 juillet 1855 : « Le conseil à l'unanimité considérant que les ressources de la commune ne lui permettent de faire en ce moment que les travaux relatifs à la restauration de la flèche qui sont les plus urgents, approuve plans et devis et cahier des charges et vote l'exécution immédiate des ouvrages relatifs à la restauration du clocher, ajournant les travaux de reconstruction de la galerie ».

Monsieur le Maire peut lancer l'appel d'offre pour l'exécution des travaux. Deux candidats se présentent : Gelis Jean, Maître maçon à Toulouse et Carrière Jean, Maçon Charpentier à Blagnac et le 14 octobre 1855 le maçon Carrière est déclaré adjudicataire pour la somme de 1257.13 Frs.

Tout avait l'air de s'arranger ; Monsieur Carrière pouvait monter ses

échafaudages. Monsieur le Maire pensait souffler un peu et les blagnacais espéraient revoir bientôt leur clocher avec un flèche toute neuve.

Hélas, il n'en fut rien. Monsieur Virebent avait projeté de mettre en place sur le clocher un peu de décoration, 64 crochets en céramique (fabriqués dans son usine). Ces 64 crochets étaient facturés dans son devis pour un montant de 400 Frs pose comprise. Cette somme qui représentaient plus du tiers de la dépense dut faire réfléchir Monsieur le Maire et son conseil municipal car début 1856 le Maire prend un arrêté municipal demandant à Monsieur Carrière d'arrêter les travaux. Les crochets en poterie de Monsieur Virebent n'alourdissaient pas que l'addition. Comme on peut le voir sur le croquis ci-joint, ils modifiaient considérablement l'aspect de la flèche. Aussi le 5 mai 1856, en réponse à une lettre du Préfet de la Haute-Garonne qui lui demandait où en étaient les travaux, Monsieur le Maire répondit en ces termes : « Si nous modifions le projet, c'est à dire si nous supprimons les 64 crochets en poterie, les pyramidions de la galerie et autres ornements proposés, nous obtiendrons 4 avantages. D'abord on rend à l'édifice son caractère primitif, en second lieu la flèche ne sera pas mutilée par l'incrustation de 64 crochets et la destruction de ceux d'une autre nature qui existent (lors des travaux de 1834, la flèche avait été découronnée à 2 mètres environ au-dessus de la galerie) et qui placés à 2 mètres l'un



1^{er} projet Virebent 1855

de l'autre ne farcissent pas la flèche mais la rendent plus simple, plus gracieuse et plus effilées ; en troisième lieu la valeur des 64 crochets portée sur le devis à 400 Frs servirait à restaurer la galerie dont les frais ne dépasseraient pas cette somme et en quatrième lieu nous verrions notre beau clocher terminé et très bien restauré tant dans la flèche que dans la galerie... ».

Bien entendu Monsieur le Préfet fait suivre pour avis le courrier de Monsieur le Maire à J.J. Esquié, qui le 3 juin 1856 lui répond ceci : «Monsieur le Préfet, avant de prendre une décision sur la demande de Monsieur le Maire, il y a lieu :

1° De maintenir la suspension des travaux ordonnée par arrêté municipal

2° D'inviter l'auteur du projet, Monsieur Virebent, à produire un dessin exact de l'état actuel de la tour et de la flèche du clocher, en expliquant dans un mémoire les motifs qui l'ont amené à proposer une modification dans la disposition première des crochets de la flèche.

3° De dresser un projet dans lequel la galerie sera autant que possible rétablie dans son état primitif ; c'est à dire avec un caractère sobre d'ornementation et en harmonie avec l'ensemble du clocher. Dans le cas probable où les crochets existants seraient conservés et où leur nombre ne serait pas augmenté, il en résulterait une économie qui permettrait, ainsi que le fait remarquer Monsieur le Maire, de faire face avec les ressources de la commune à la dépense que nécessiterait la restauration de la galerie... J'ajouterai enfin que le clocher de Blagnac est une œuvre d'art assez intéressante pour qu'il soit apporté le plus grand soin à sa restauration».

Pendant ces contretemps, Monsieur Carrière, l'entrepreneur commence à s'impatienter et envoie Maître Lezat, huissier à Toulouse, mettre en demeure Monsieur le Maire de lui permettre de « continuer les travaux dans les termes du cahier des charges de l'adjudication faute de quoi le

requérant se pourvoira devant qui de droit pour obtenir les justes dommages ».

Coût d'exploit d'huissier : 10.30 Frs.

Le 10 juillet suivant, Monsieur Virebent adresse à Monsieur Rocolle Maire, le mémoire sur l'état actuel de la tour et de la flèche comme l'avait demandé Monsieur Esquié.

Il juge en ces termes l'état de la galerie : « Les mortiers des piliers de la galerie sont tellement dégradés, notamment par le jet

des urines des employés du télégraphe et surtout autour de la porte qui donne accès à la galerie, que la plupart d'entre eux se trouvent réduits à 0.08 m et 0.09 m de diamètre. La cause de ces dégradations récentes a opéré de telles corrodations que l'étage inférieur de la galerie en est altéré jusqu'à la naissance des baies. Il est urgent de réparer et de consolider cette balustrade qui compromet la sécurité publique ».

Il joint à la lettre un devis de 1683.48 Frs avec des crochets en brique au lieu des crochets en poterie, précisant bien : « Les crochets en céramiques exécutés conformément à l'adjudication du 14 octobre 1855 resteront la propriété de la commune et seront remisés dans ses magasins



Monsieur Rocolle, maire de Blagnac (collection J-L Rocolle)

par les soins de l'entrepreneur ». Le 19 septembre 1856, Monsieur Rocolle, qui comme on le disait alors à Blagnac « N'abio un fasti » (en avait marre) fait suivre le nouveau devis au préfet et l'accompagne d'un courrier plutôt virulent :

« Je vous prie, Monsieur le Préfet de vouloir bien soumettre à l'avis de Monsieur Esquié et si cet architecte vous fait connaître que ce projet est régulier, c'est à dire qu'il remplit les prescriptions de son rapport précité, veuillez l'approuver et me le renvoyer immédiatement pour que je puisse faire exécuter les travaux et les terminer avant la fin octobre prochain afin de les soustraire à l'action des gelées de novembre et voir en même temps mettre un terme à cette malheureuse affaire qui dure depuis trois ans ».

Et il poursuit dans le cas où Monsieur Esquié ne donnerait pas son accord : « je vous prie Monsieur le Préfet de vouloir bien m'indiquer la marche à suivre pour remercier Monsieur Virebent et retirer dès lors le mandat que je lui ai confié. Pour mettre fin à cette affaire, je comprends depuis longtemps qu'il me faut m'adresser à un autre architecte, car avec Monsieur Virebent, je n'y arriverais jamais. Du reste je suis bien mécontent de la manière que cet architecte a agi envers la commune et abusé de ma confiance. Je le dis avec regret, lors de la rédaction du premier projet, en même temps que pour obtenir projets et renseignements, qu'on lui a réclamé il m'a fait un peu trop droguer (sic) et aujourd'hui il me semble voir que, contrarié de ce qu'on lui a rejeté la poterie dont il voulait remplir la flèche et la galerie du clocher, il veut à dessein faire les choses incomplètement et occasionner par là des retards et fatiguer l'administration. Je crois avoir compris cela surtout lors de la dernière entrevue que j'ai eue avec lui, le 4 septembre courant. Ce jour-là, je m'étais rendu chez lui pour retirer le nouveau projet qui selon qu'il me l'avait promis devait être prêt sur la fin de la semaine précédente. Il me dit : « Monsieur le Maire, je n'ai point encore préparé votre affaire, mais je vais m'en occuper au premier jour ». Comme je lui faisais mes obser-

vations de ce qu'il n'avait pas exécuté la promesse qu'il m'avait faite, il ajouta : Du reste je serais presque décidé à vous renvoyer les pièces pour que vous vous adressiez à un autre architecte, car je suis bien peu satisfait que la commune de Blagnac, exceptionnellement n'approuve pas mes projets, tandis que toutes les autres communes sont enchantées des travaux que je leur ai fait exécuter ». Le torchon brûle entre Monsieur le Maire et son architecte. La navette du projet reprend une nouvelle fois, quand le 5 février 1857 se produit un événement qui mettra obligatoirement terme à l'affaire. Monsieur Virebent meurt subitement et ses héritiers seront moins pointilleux sur ce qui, semble-t-il, était devenu une affaire d'amour propre.

Enfin le 18 février 1857, Monsieur Esquié donne son accord pour le dernier projet Virebent. Les travaux vont pouvoir enfin commencer.

Mais, Monsieur Carrière, l'entrepreneur, qui espérons-le pour lui, avait trouvé à s'occuper entre temps, demande une indemnité de 50 Frs pour son échafaudage qui avait beaucoup souffert de près de 2 années d'inactivité et il réclame également une garantie de la commune au cas où les héritiers Virebent contesteraient le nouveau devis et le rejet des « articles de poterie » (sic). Le 10 mai 1857, le conseil municipal vote à l'unanimité les 50 Frs et la garantie ainsi que quelques modifications mineures concernant l'emploi des pierres de taille conservées depuis la démolition de 1834, la longueur de la tige de la croix et la girouette qui sera placée sur cette croix.

Monsieur Carrière peut enfin se mettre au travail et mène rondement son chantier puisque la réception des travaux aura lieu le 1er octobre 1857 (à la fraîche, entre 7 et 8 heures du matin) en présence de Monsieur Rocolle Maire de Blagnac et de Monsieur Raynaud architecte représentant les héritiers Virebent. Le montant total des travaux, flèche et galerie) s'élève à 1204.54 Frs soit très peu au-dessus de l'indemnité de 1150.00 Frs promise par l'administration du télégraphe 4 ans plus tôt ;

loin des 3280.53 Frs du devis Virebent initial. L'obstination de Monsieur Rocolle avait payé. L'affaire n'était pourtant pas tout à fait terminée car le 23 décembre 1857, le conseil municipal vote aux héritiers Virebent la somme de 170.00 Frs en dédommagement des crochets en poterie inutilisés et qui entre temps avaient disparus.

Peut-être pourrions nous en retrouver quelques-uns dans de vieilles maisons blagnacaises ? Un excellent croquis en couleur de ce crochet, du au crayon de Monsieur Virebent, figure dans les archives municipales de Blagnac. Tel qu'il fut rétabli, ce clocher est parvenu jusqu'à nos jours sans grandes modifications, mis à part les réparations de 1926 dues à un coup de foudre et celles consécutives à la chute d'un avion lors de la dernière guerre.

Georges LAPOUTGE

* Le conseil de Fabrique était une assemblée de notables chargés de veiller à l'entretien de l'église. Le maire de la commune et le curé de la paroisse en étaient membres de droit.

Sources

Archives municipales de Blagnac (2M2)

Archives Paroissiales de Blagnac (Réunion du conseil de fabrique)

Ironie du sort

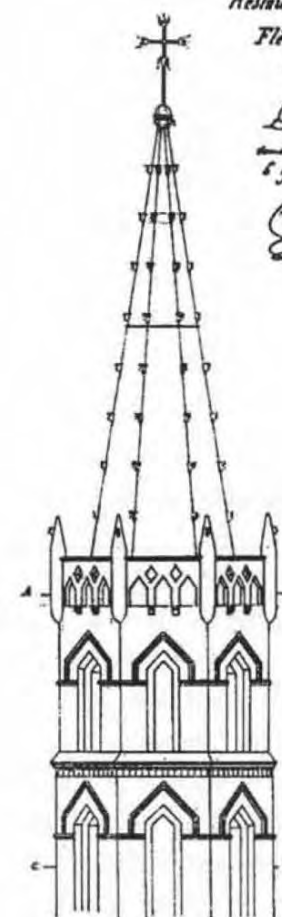
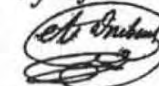
M. Jullian, agent voyer cantonal dont le projet de reconstruction de la flèche de l'église de Blagnac avait été écarté par J.J. Esquié au profit de Auguste Virebent, fut chargé à la mort de celui-ci d'achever la reconstruction de l'église d'Ondes. Reconstruction qui dura de 1839 à 1859.

Paul Mesplé Auta n° 465 - mars 1981

Commune de Blagnac

Restauration du Clocher
Flèche et Galerie.

Dessiné par l'architecte
Auguste Virebent le 5^{juin} 1857.



Elevation.



Projet définitif